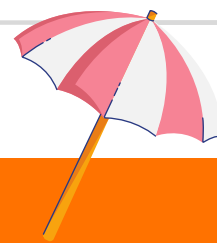




Bulletin
Communal.
Juin 2023





Votre Collège communal, une équipe à votre écoute

@villedebincheofficiel
 @binche.be



Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre

Police, Sécurité, Communication, Politique Générale, Services Généraux, Relations publiques, Tutelle du CPAS, Logement et Bien-être animal

Permanences sur rendez-vous au 064/23.05.03
Email : laurent.devin@binche.be



Kevin VAN HOUTER, Premier Echevin

Enseignement, Développement durable, Environnement, Energie, Mobilité, Patrimoine, Régie foncière

Permanences sur rendez-vous le mercredi de 18h à 19h30
au 064/23.05.83 au service Enseignement
Email : kevin.vanhouter@binche.be



Larissa DAVOINE, Echevine

Culture, Tourisme, Personnel communal, Urbanisme, Aménagement du territoire

Permanences sur rendez-vous le mercredi de 16h à 18h30 064/23.05.63 au Centre Administratif au service Urbanisme
Email : larissa.davoine@binche.be



Frédéric TILMANT, Echevin

Sport, Folklore, Traditions, Associations, Jeunesse et Petite enfance

Permanences sur rendez-vous au 064/23.06.50, le 3ème jeudi du mois de 11h à 12h à l'ancienne Maison communale de Leval
Email : frederic.tilmant@binche.be



Marie-Claude KLENNER, Echevine

Etat civil, Population, Cimetières, Plan de Cohésion sociale, Aînés, Service social, PMR

Permanences sur rendez-vous au 064/23.06.23, tous les mardis dès 9h, au service Etat civil/Population
Email : mc.klenner@binche.be



Laurent Arman, Echevin

Travaux, Propreté, Finances communales, Cultes, Marchés Publics, Fiscalité, Subsidés, Assurances

Permanences sur rendez-vous au 064/23.06.57, au service Travaux
Email : laurent.arman@binche.be



Natacha LEROY, Echevine

Développement économique, Emploi, PME, Commerce, Agriculture

Permanences sur rendez-vous au 064/23.06.05, le mercredi de 16h à 19h, au Centre Administratif au service des Affaires économiques
Email : natacha.leroy@binche.be



Jean-Luc FAYT, Président du CPAS

CPAS

Permanences sur rendez-vous au 064/31.27.02
Email : jl.fayt@binche.be

Sommaire .

3 | EDITO

Le mot de votre Bourgmestre

4 - 5 | FINANCES DE LA VILLE

Comptes budgétaires 2022 de la Ville et du CPAS

6 - 7 | FISCALITÉ

Nous répondons à vos questions sur la taxe communale liée aux immondices

8 | BINCHE, VILLE SOLIDAIRE

Les jardins communautaires et le plan canicule mis en place en collaboration avec le PCS

9 | PISCINE

Retour sur les travaux et la réouverture de la piscine communale

10 - 11 | TRAVAUX

Illustrations de quelques réalisations menées au sein de l'entité

12-13 | UN ÉTÉ À BINCHE

Binche en Terrasse, transats au parc, visites guidées, ...
Tout pour passer un été de qualité au sein de l'entité !

14 | AGENDA

Quoi de neuf au Théâtre et au Musée ?

15 | CARNAVALS 2023

Retour en images sur les carnivals des entités et hommage à Mr Jean-Luc Pourbaix

16 | FÊTE DE LA MUSIQUE

- **Éditeur responsable** : Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre
- **Rédaction et mise en page** : Service Communication de la Ville de Binche | communication@binche.be | 064/23.05.08
- **Photos** : Service Communication, Benjamin Orban
- **Impression** : Empain Solutions Graphiques

Edito .

LE MOT DE VOTRE BOURGMESTRE



LE BULLETIN...ET LES VACANCES

Le Conseil Communal de la Ville de Binche a voté à l'unanimité le bulletin financier avec de bons résultats pour la ville et ses citoyens:

- un boni de **1.924.295 euros pour le compte 2022**
- un boni général de **5.193.725 euros**.

Voilà assurément une **nouvelle positive** quand on connaît la succession des crises qui ont frappé ces dernières années. Qui plus est, ces résultats ont été obtenus **sans aucune augmentation de taxe** et en développant la réserve communale à **2.663.000 euros**. Car, oui, nous restons prudents face aux aléas de l'actualité mondiale et nous préservons ainsi le portefeuille des citoyens binchois.

Les perspectives financières pour 2023 sont aussi positives. Cette vitalité financière nous permet de continuer à développer des projets partout pour vous. Rue après rue, école après école, projets économiques, environnementaux, de sécurité et sociaux après projets culturels et sportifs, nous continuons à améliorer notre belle entité.

Enfin, le soleil offre à nouveau ses rayons de chaleur et nous invite à participer aux multiples activités de l'été : la fête de la musique, les ducasses, les brocantes et une nouveauté sur la Grand-Place : des cuistax, des jeux seront mis gratuitement à disposition pour vous amuser en famille et entre amis le week-end tout en profitant de Binche en Terrasse.

Binche est une ville de cœur. Nous l'avons déjà montré lors des crises passées. Si l'été rime avec festivités, il est également synonyme de besoin en matière de sang. La Ville de Binche montrera l'exemple et se mobilisera le mercredi 12 juillet au Kursaal en organisant une collecte avec la Croix-Rouge. Le don de sang, c'est le don de vie. Alors si, vous aussi, vous pouvez donner de vous pour autrui, rejoignez-nous pour sauver des vies.

Je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été !

Opération collecte de sang

Quand : le mercredi 12 juillet de 9 à 12 heures

Où : dans la salle B du Kursaal, Avenue Wanderpepen à Binche

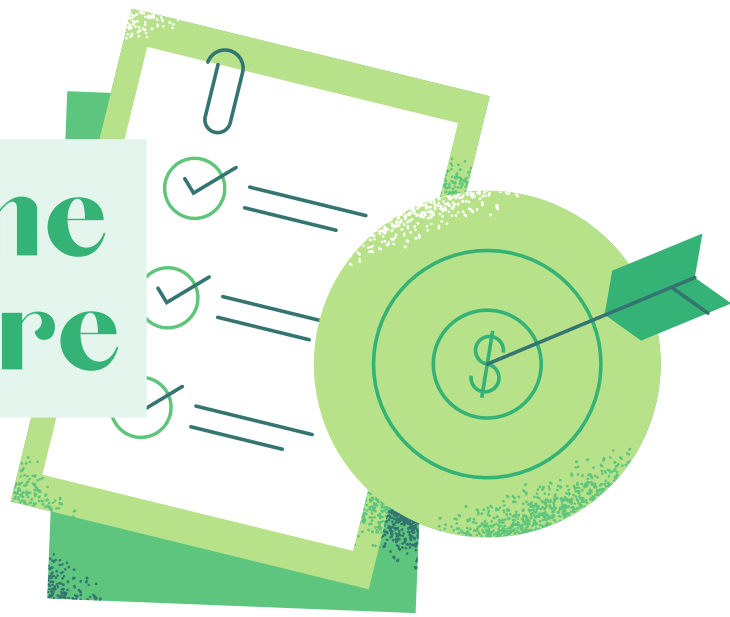
Inscriptions via : <https://www.donneurdesang.be/fr/ex/ins/QUBIN/1067589>



Votre Député-Bourgmestre,
Laurent DEVIN



La Ville de Binche en bonne santé financière



Malgré les crises successives, la santé financière de la Ville de Binche continue à être bonne, voire excellente. Cela sans augmenter les taxes et en maintenant un niveau d'investissements ambitieux qui répond aux attentes des citoyens.

LE COMPTE BUDGÉTAIRE 2022 DU SERVICE ORDINAIRE DE LA VILLE SE TERMINE PAR :

- un boni à l'exercice propre de **1.924.295,92 €**
- un boni global de **5.193.725,93 €**

Cette gestion saine des finances publiques nous permet de mener à bien nos projets sans hypothéquer le futur de la Ville.

Ces dépenses d'investissement ont atteint en 2022, un montant de **7.559.454,91 €** parmi lesquels :

- La rue de la Station à Ressaix (1.536.000 €)
- La démolition de l'ancien atelier de confection Lescalier à Binche (886.000 €)
- Le Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) à l'école de Buvrinnes (850.000 €)
- Le Plan Pluriannuel de Travaux à l'école de Ressaix (520.000 €)
- La Zone d'immersion temporaire (ZIT) à Waudrez (225.000 €)
- L'aménagement du Bois de la Case à Leval (27.000 €)
- L'aménagement de l'entrée du cimetière de Binche (60.000 €)
- Marchés annuels (voiries, trottoirs, rabotage pose, sécurité routière, sanitaires, panneaux photovoltaïques, ...)



Binche : asphaltage de l'entrée du cimetière



Bois de la case à Leval



Péronnes : nouvelle maison de quartier



Aménagement de la rue de la station à Ressaix

LA PREMIÈRE MODIFICATION BUDGÉTAIRE 2023 PRÉSENTE DES CHIFFRES ENCORE PLUS POSITIFS :

- un boni à l'exercice propre de **3.676.297,57 €**
- un boni à l'exercice global de **7.012.083,98€**.

A ce résultat, s'ajoutent des provisions constituées afin de faire face à d'éventuels imprévus pour un montant de **2.663.000€**.

Parmi les investissements à venir en 2023 citons :

- La construction du bâtiment des Académies
- L'acquisition du terrain pour le nouveau Centre sportif
- La construction des vestiaires et le terrain de foot synthétique pour le pôle formation de l'école des jeunes de la RUSB
- La création d'un skate park
- L'acquisition et la rénovation de la maison de quartier à Péronnes
- Le projet Wallonie Cyclable
- La continuité du projet des ZIT - Zones d'immersion Temporaire (voir page 10)

Le CPAS de la Ville de Binche se porte bien également !



Les CPAS, on le sait, sont de plus en plus sollicités, y compris par des citoyens qui ne pensaient jamais devoir recourir aux nombreux services proposés. Malgré cette augmentation de demandes, le résultat budgétaire ordinaire du compte 2022 du CPAS de Binche présente un résultat global positif de **675.461,76 €**.

Le CPAS est parvenu à garder le cap malgré la crise. De nombreux subsides ont permis de garder, et même d'augmenter, le niveau d'emploi ainsi que de mettre sur pied de nouveaux projets.

Après la première modification budgétaire, le montant total des dépenses et des recettes ordinaires s'élève à **32.636.488,84 €**

Deux personnalités mises à l'honneur !

La Ville de Binche va mettre en avant des personnalités qui ont marqué l'histoire de la Ville dans différents domaines, qu'ils soient économiques, sociaux, politiques ou sportifs.

Cette volonté va se concrétiser dans un premier temps par la dénomination de deux places publiques.

Monsieur Roger Gailliez était le dernier Bourgmestre de la commune de Péronnes-lez-Binche. Il est décédé le 01 juin 2018. Afin de lui rendre hommage, une **"Place Roger Gailliez"** lui sera dédiée rue Alphonse Gravis à Péronnes-lez-Binche



MONSIEUR ROGER GAILLIEZ



Tout le monde dans la région connaît les boulangeries-pâtisseries "Thirion". Monsieur Claude Thirion était le grand fondateur de l'entreprise Thirion qui a employé des centaines d'ouvriers et ouvrières car très vite, le succès de ce savoir-faire artisanal, s'est répandu et plusieurs lieux gourmands ont vu le jour. Aujourd'hui encore, son entreprise représente une véritable force économique pour la région.

Monsieur Claude Thirion est décédé le 25 janvier 2017. Afin de lui rendre hommage, il est prévu d'attribuer, sur la partie représentant la petite place située entre les numéros 10 et 24 de la rue de l'Industrie à Ressaix face à la Boulangerie Thirion, la dénomination **"Place Claude Thirion"**.



MONSIEUR CLAUDE THIRION





L'avertissement-extrait de rôle que je viens de recevoir concerne quelle année ?

Il concerne l'exercice fiscal 2023 (01/01/23 au 31/12/23) et se base sur la situation administrative (adresse, composition de ménage, numéro(s) d'entreprise, unité(s) d'établissement) mentionnée au registre national au 1er janvier 2023 ou à la Banque Carrefour des Entreprises.

Je bénéficie d'un statut social (BIM, RIS) ai-je droit à une réduction ?

Oui, une réduction de 21,00€ sur la partie forfaitaire de la taxe sera accordée automatiquement aux ménages où la personne de référence ou un membre de son ménage bénéficie du droit à l'intégration sociale RIS et équivalent RIS ou de l'intervention majorée (BIM) sur base des données de la BCSS. Dans le cas où la réduction n'aurait pas été accordée automatiquement, une attestation de l'organisme (mutuelle ou CPAS) devra être produite au Service Fiscalité durant les heures d'ouverture et ce, avant le 31 décembre 2023.

Un membre de mon ménage est rentré en maison de repos, centre pénitentiaire, institut psychiatrique en cours d'année, puis-je obtenir une diminution de la taxe ?

Non, comme précisé supra, la situation qui détermine la taxation est à prendre en compte au 1er janvier 2023.

Puis je solliciter un échelonnement de paiement ?

Oui, par téléphone (064/230.541 ou 542 ou 543 ou 544), par mail (fiscalite@binche.be), par courrier postal 14, rue Saint Paul à 7130 Binche (Service Fiscalité) ou en se présentant au guichet du Service Fiscalité durant les heures d'ouverture (Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h – les vendredis de 8h30 à 11h45).

Un membre de mon ménage est rentré en maison de repos, centre pénitentiaire, Institut psychiatrique avant le 1er janvier 2023, puis-je obtenir une diminution de la taxe ?

Oui, il faudra produire une attestation de la Direction de l'Etablissement avant le 31 décembre 2023 auprès du Service Fiscalité.

DES QUESTIONS LIÉES À LA TAXE COMMUNALE SUR LES IMMONDICES?

Les questions liées aux taxes communales sont très nombreuses. C'est pourquoi nous avons préparé un FAQ ("Questions fréquemment posées") pour vous aider à répondre à vos interrogations les plus fréquentes.

Dans quel délai dois-je payer ma taxe ?

Dans les 2 mois à dater de la date d'envoi de l'avertissement-extrait de rôle.

Un membre de mon ménage est décédé en cours d'année, dois-je payer l'entièreté de ma taxe ?

Oui, le décès d'un membre du ménage ne modifie pas le taux, le montant de la taxe sera dû dans son entièreté. Il sera tenu compte du décès pour l'exercice fiscal suivant.

Ma situation familiale a changé en cours d'année, ce changement modifie-t-il le taux de ma taxe ?

Non, les taux sont fixés suivant la composition du ménage au 1er janvier 2023 et ne tiennent pas compte des changements ayant lieu en cours d'année.

J'ai déménagé en cours d'année, vais-je recevoir deux fois la taxe ?

Non, vous payez la taxe pour l'adresse à laquelle vous étiez domicilié au 1er janvier 2023 et ce, pour l'année complète.

Je n'ai pas reçu de rouleau de sacs poubelle, est-ce normal ?

Oui, le montant de la taxe a été diminué directement selon la règle suivante :
- Déduction de 10€ (1 chèque) pour les personnes isolées, les ménages composés de 2 à 3 personnes et les commerçants (qui recevaient un rouleau de 10 sacs poubelle, valeur 10€).
- Déduction de 20€ (2 chèques) pour les ménages composés de 4 personnes minimum (qui recevaient deux rouleaux de sacs poubelle, valeur 20€)

Je souhaite introduire une réclamation à l'encontre de la taxe, comment puis-je procéder ?

Une réclamation devra, sous peine de nullité, être introduite par écrit et devra, sous peine de déchéance, être introduite dans les 12 mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle à l'attention du Collège Communal, 14 rue Saint Paul à 7130 Binche. Elle devra être datée et signée par le réclamant ou son représentant et mentionnera les noms, qualité, adresse, l'extrait de rôle, l'objet de la réclamation et un exposé des faits et moyens.

Je suis une entreprise, comment suis-je taxée et sur base de quels critères ?

La taxe est due pour chaque lieu d'activité, par toute personne physique ou morale et par toute association sans personnalité juridique, inscrit au registre de la Banque Carrefour des Entreprises, exerçant sur la commune au 1er janvier de l'exercice d'imposition, une profession libérale, une activité commerciale, industrielle ou de service.
Par lieu d'activité, il faut comprendre le(s) siège(s) d'exploitation et/ou le(s) siège(s) administratif(s) et/ou le siège social et ou le(s) unité(s) d'établissement(s). La taxe est due autant de fois qu'il y a de numéros distincts inscrits à la BCE au sein d'un même immeuble ou d'une même partie d'immeuble.
Si le même immeuble abrite en même temps le ménage proprement dit du redevable, c'est l'imposition la plus élevée qui sera due.

Je fais appel à une société privée pour enlever mes immondices, dois-je payer une taxe ?

Oui, la partie forfaitaire de la taxe est due indépendamment de l'utilisation de tout ou en partie des services déterminés à l'article 351 du règlement communal sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.



JARDINER, PARTAGER, RENCONTRER... VOICI CE QUE PROPOSE LE JARDIN COMMUNAUTAIRE

Très en vogue dans les villes, pour tous les avantages qu'il procure, le jardin communautaire est un véritable havre de paix et de détente ouvert au public. L'idée est de concevoir un jardin comme un potager collectif, accessible à tous, du novice au jardinier expérimenté.

Grâce à des ateliers pédagogiques, des événements, des festivités locales qui gravitent autour de ce jardin communautaire, la population est sensibilisée à une alimentation plus saine.

Cela vous tente ?

D'octobre à mars, rendez-vous les jeudis de 14h à 16h et d'avril à septembre tous les mardis et jeudis de 13h à 16h.

Où ?

Jardin Communautaire Plus Oultre, 49 rue de la Coopération à Binche.

Cette activité est gratuite.

Infos : cohesion.sociale@binche.be
0498/93.28.16
0476/80.49.08



PLAN CANICULE : LA VILLE EST PRÊTE À AGIR EN CAS DE FORTES CHALEURS

Si la chaleur de l'été fait le bonheur des uns elle peut aussi générer quelques difficultés. Le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche est prêt à agir en cas de déclenchement du Plan canicule.

Quand le Plan canicule est-il déclenché ?

Lorsque la température de plus de 25° persiste pendant au moins 5 jours de suite dont au moins 3 jours avec 30° ou plus.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne qui se trouve dans l'incapacité de se déplacer à cause des températures intenses et persistantes. Notamment, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les femmes enceintes ou les personnes souffrant de maladies chroniques.

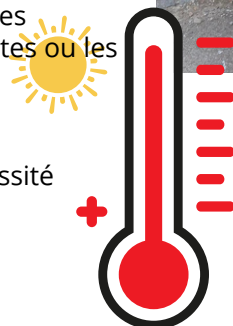
Pour quel type de dépannage ?

Uniquement pour les produits de première nécessité comme les médicaments et l'alimentation.

Infos : PCS
0498/93.28.16
0476/80.49.08



Téléchargez ici le QR code qui contient tous les numéros et conseils utiles en cas de fortes chaleurs. N'attendez pas pour agir et référez-vous aux documents mis à votre disposition sur notre site internet !



RÉOUVERTURE DE LA PISCINE COMMUNALE

La piscine communale a plus de 45 ans, il était donc indispensable de procéder à des travaux de mises en conformité, tant au niveau énergétique que de l'accès pour les PMR.

Après 2 ans de travaux importants, la piscine a rouvert ses portes au public le 17 mai 2023.



Voici la liste des travaux qui ont été réalisés :

- isolation de la toiture
- isolation de la façade et nouveau crépis
- nouveau bardage extérieur
- nouvelle étanchéité des bassins
- rehausse des plages
- carrelage des plages et des bassins
- remplacement des douches
- remplacement des sanitaires
- mise aux normes du système de traitement de l'eau (filtre à sable, nouvelles pompes, nouveau bac tampon,...)
- installation d'une nouvelle chaufferie

La mise à l'eau a commencé mi-octobre. Les derniers tests et ajustements ont suivi.

Montant des travaux

Le montant des travaux s'élève à **2.247.673,34 €** dont **1.135.047,68 €** subsidiés.

1/ Subside part régionale Infrasports : **567.523,84 €**

2/ Subside financement prêt CRAC à 0% d'intérêt : **567.523,84 €.**

Améliorations énergétiques

Dans le but de réduire la consommation énergétique de la piscine communale, ces points ont été améliorés :

- nouvelle isolation de la toiture et des façades
- remplacement de l'éclairage par du LED
- remplacement des chaudières et installation d'une unité de cogénération gaz
- diminution de la température de l'eau d'1 degré dans les deux bassins (on passe de 28 à 27 degrés)
- diminution de la température ambiante d'1 degré

Tarifs

	BINCHE	BINCHE (HORS ENTITÉ)
BAIN SCOLAIRE/ENFANT	1,70 €	2,00 €
BAIN ADULTE	3,40 €	3,90 €
ENFANT -5ANS (ACCOMPAGNÉ DES PARENTS)	GRATUIT	
10 SÉANCES - VALABLE 3 MOIS	27,50 €	32,50 €
10 SÉANCES - VALABLE 3 MOIS (FAMILLES NOMBREUSES)	25,00 €	30,00 €
20 SÉANCES - VALABLE 6 MOIS	45,00 €	52,00 €
50 SÉANCES - VALABLE 1 AN	95,00 €	105,00 €
ABONNEMENTS SÉANCES ILLIMITÉES (VALABLES 1 AN)	160,00 €	180,00 €

Une accessibilité pensée pour les PMR

Afin de rendre la piscine accessible à toutes et tous, des travaux ont été mis en place pour l'accueil des PMR. De nouvelles douches et sanitaires ont été installés, les guichets ont été adaptés, de plus grandes cabines sont à leur disposition avec rampes et bancs adaptés ainsi que des chaises, sans oublier des places de parking rendant l'accès plus aisé.

Horaires

JOUR	DÉBUT	FIN
LUNDI	8H00	16H30
MARDI	7H30	18H30
MERCREDI	7H30	19H00
JEUDI	7H30	19H00
VENDREDI	7H30	20H30
SAMEDI	13H30	18H00
DIMANCHE	8H30	12H00

Lors des congés scolaires passés, la piscine était ouverte du lundi au jeudi de 14h à 19h, le vendredi de 14h à 21h, ainsi que le samedi après-midi et le dimanche matin.

Pour cet été 2023, un horaire élargi afin de répondre aux attentes de la clientèle a été établi :

- Du lundi au jeudi : de 10h à 18h
- Vendredi : de 10h à 21h
- Samedi : de 14h à 18h
- Dimanche : de 08h30 à 12h



TRAVAUX



Bray : installation d'un hôtel à insectes devant l'école communale de Bray-Cité



Binche : installation de panneaux photo-voltaïques sur la toiture du centre sportif DBM



Buvrines : plantation et alignement des saules rue Mahy Faux



Ressaix : rabotage et réfection de voirie rue du Village



Waudrez : aménagement des Zones d'Immersion Temporaires

Une collégiale flambant neuve

La Collégiale Saint-Ursmer, l'un des édifices les plus emblématiques de la Ville, a été restaurée de manière maîtresse et dardé à nouveau magnifiquement son clocher vers le ciel.

Les travaux de restauration et de consolidation entrepris à la Collégiale sont en effet terminés. Ils concernaient la toiture, le clocher, l'électricité ainsi que des menuiseries diverses.

Un chantier d'envergure dont le montant de 900.000 € a été subsidié à 60 % par l'AWAP (l'Agence Wallonne du Patrimoine), à 4% par la Province et à 36 % par la Ville.

De l'avis des experts, cette rénovation est l'une des plus réussies de Wallonie ces dernières années. Pour le plus grand bonheur des Binchois et des Binchoises, évidemment, mais aussi des nombreux visiteurs qui ne manqueront pas d'apprécier la beauté de cet édifice dédié à l'origine à Notre Dame du Mont Carmel aux alentours du XIIème siècle.



Binche : création et placement des éléments décoratifs pour Binche en Terrasse



Epinois : entretien des espaces verts près de l'agora space



Péronnes : implantation de coussins berlinois rue Gravis



Leval : rabotage et asphaltage du carrefour entre la rue Matteoti et la rue de Fontaine



LE PARC COMMUNAL ET LA GRAND-PLACE, LES INCONTOURNABLES DE L'ÉTÉ

L'été sera chaud et festif à Binche. D'autant plus chaud que le Parc Communal et la Grand-Place proposeront un programme à ne manquer sous aucun prétexte. Programme que vous pouvez découvrir dans cette double page.

Depuis sa création, le Plan Terrasse connaît un réel succès. Il a donc logiquement été reproduit cette année avec une décoration qui plonge les visiteurs sur le sable fin de la Mer du Nord. Mouettes, avion publicitaire, cabines de plage donnent envie de s'arrêter quelques instants, voire quelques heures, et de profiter d'un moment de repos, d'amusement, de discussions. Le Plan terrasse se terminera le dimanche 3 septembre)

ET DU CÔTÉ DU PARC COMMUNAL ?

On bouquine, on joue et on se détend avec Transats à Binche

Du 5 au 30 juillet, venez bouquiner et vous détendre au Parc Communal (rue Saint-Moustier) avec « Transats à Binche » du mercredi au dimanche de 11h à 18h. Venez profiter : de transats et de parasols, de jeux en bois, d'activités sportives, de livres pour bouquiner dans le magnifique cadre du parc communal.

Vous avez juste envie de profiter d'une magnifique journée en sirotant un petit apéro ? L'Office du Tourisme ouvre son bar à cocktails (avec et sans alcool).

Un véritable espace de détente entièrement gratuit.

Venez admirer les oeuvres d'artistes talentueux lors des "Artistes au parc"

Le dimanche 9 juillet, de 10h à 18h, des artistes exposeront leurs œuvres et peindront dans le magnifique cadre du Parc communal de Binche (rue Saint-Moustier).

Venez découvrir leur talent, rencontrer ces artistes et admirer leur savoir-faire tout en vous baladant au cœur de la Cité médiévale.

Cette activité est gratuite et ouverte à tout public.



NOUVEAU !



LA GRAND-PLACE SE TRANSFORMERA EN UN VÉRITABLE TERRAIN DE JEUX.

Du samedi 15 juillet au dimanche 27 août, enfants, adolescents, jeunes adultes, voire aussi adultes, pourront s'adonner **gratuitement** à divers jeux tels que : tennis de table, badminton, cuistax, draisiennes, jeux de bouloir, pétanque, etc,...

Cette mise à disposition, assurée par les étudiants, se fera selon les horaires suivants :

- Les samedis de 15 à 19 heures
- Les dimanches de 10 à 19 heures.

L'ACCÈS DE LA GRAND-PLACE POUR LES VÉHICULES MOTORISÉS SERA INTERDIT :

- Tous les samedis, dimanches et jours fériés durant les grandes vacances scolaires, soit ; du samedi 8 juillet (premier jour des grandes vacances) au dimanche 27 août (dernier jour des grandes vacances).



Venez célébrer la Belgique au Parc Communal !

Dans le cadre de la fête nationale, l'Office du Tourisme propose de fêter cela tous ensemble au Parc Communal de Binche.

De 11h à 18h, profitez des installations et jeux de "Transats à Binche". Profitez-en pour venir pique-niquer dans le parc communal. Préparez des petits sandwiches et autres plats de votre choix, installez-vous confortablement dans le parc et profitez des animations ! Vous n'avez pas le temps de préparer quelque chose ? Vous pouvez aussi profiter des paniers pique-nique de l'Office du Tourisme (attention uniquement sur réservation).

De 14h à 17h, c'est toute une panoplie d'artistes, de couleurs, de musiques, de chapiteaux et de structures gonflables qui vous plongeront dans une ambiance magique et féérique.

Le village d'animations émerveillera petits et grands.

Sculpteurs de ballons, espace cirque, grimage, échassiers, bonimenteur, madgicabrac, initiation à la rythmique, barbe à papa, pop-corn, pêche aux canards, jeux en bois, livres, food trucks, ... toutes ces merveilles vous feront voyager dans un monde merveilleux.

LES ACTIVITÉS SONT GRATUITES !



ET SI VOUS VENIEZ PIQUE-NIQUER POUR LA FÊTE NATIONALE ?

QUOI D'AUTRE À L'OFFICE DU TOURISME ?

Participez aux BINCIUM GAMES - « LE SEIGNEUR DE BINCHE RECRUTE DES MERCENAIRES »

Le dimanche 16 juillet, entre 13h et 17h, relevez le défi des épreuves médiévales et venez vous affronter en compagnie des médiévistes afin de recevoir un certificat de recrutement !

Voici les 10 épreuves :

1. Tir à l'arc
2. Lancer de hache
3. Lancer de fer à cheval
4. Lancer du boulet
5. Lice de combat avec armes en PVC
6. Jeux en bois d'équilibre
7. Ascension sociale
8. Enigme
9. Roue d'Icare
10. Test de courage

Si vous réussissez 6 épreuves sur 10, vous obtiendrez un parchemin avec votre nom calligraphié.

Où ? Vieux cimetière - Parc communal Rue Saint Moustier

Prix : 5 euros/personne (gratuit pour les enfants de moins de 6 ans). Inscription obligatoire avant le 14 juillet via l'Office du Tourisme.

Ne manquez pas les autres activités de l'Office du Tourisme et surfez sur www.binchetourisme.be ou rejoignez leur page Facebook : Binche Tourisme

Un petit pique-nique vous tente ?



Partez faire une balade et posez vous dans un endroit de votre choix pour profiter et déguster les produits proposés dans votre panier "pique-nique".

2 paniers et 2 tarifs sont proposés : 18 euros ou 26 euros.

Réservations via le formulaire en ligne via www.binchetourisme.be (min 48h à l'avance).



Une balade à vélo ?

Le célèbre artiste espagnol Isaac Cordal a placé 9 sculptures miniatures dans la Cité médiévale.

Lancez l'itinéraire sur l'application Vhello (balade thématique) et rendez-vous dans les différentes zones de recherche sur le réseau points-noeuds Vhello.

A l'aide des indices, retrouvez ses oeuvres cachées.

Infos et itinéraires : <https://vhello.be/>
Vous pouvez profiter du cadre bucolique de Binche en louant un vélo électrique à l'Office du Tourisme.



Partez à la découverte de Binche avec nos guides

La Ville de Binche a un riche passé historique, profitez de l'été et plus particulièrement des dimanches de juillet et d'août pour (re)découvrir son histoire !

Départs à 14h de l'Office du Tourisme
Gratuit pour les - 6 ans
2 euros de 6 à 12 ans
4 euros à partir de 12 ans.

**Infos : Office du Tourisme de Binche Grand-Place, 5 - Binche
Tél : 064/311.580 -
tourisme@binche.be -
www.binchetourisme.be**

Binche.Culture

La saison culturelle du Théâtre Communal de Binche s'annonce riche en émotions et en découvertes. Réservez dès maintenant vos places et préparez-vous à vivre des moments uniques et mémorables au cœur de l'art et de la culture. L'équipe du Théâtre a hâte de vous accueillir et de partager ces spectacles exceptionnels avec vous.



Le 14/09/23 à 20h



Le 7/10/23 à 20h



Le 19/11/23 à 16h30



Le 24/11/23 à 20h



Le 29/03/24 à 20h

Découvrez l'entièreté de la saison culturelle 2023-2024 sur le site www.theatredebinche.be ou via leur page Facebook : Théâtre communal de Binche

Infos et réservations : culture@binche.be - 064/230.631

Billetterie accessible : du lundi au jeudi de 09h à 12h et de 13h à 16h. Le vendredi de 14h à 18h.

ET SI VOUS DÉCOUVRIEZ LE THÉÂTRE DE L'INTÉRIEUR ?

Le samedi 24 juin 2023, en parallèle de la Fête de la Musique, Binche Culture ouvrira les portes du Théâtre communal pour une après-midi « portes ouvertes » de 14h à 18h.

Au programme : visite libre du bâtiment, réalisation d'une fresque street art sur la porte « entrée des artistes » par Hugo Piérard, animations musicales (fanfare + DJ Set), bar ouvert dans le hall.

- En partenariat avec Espace Jeune Binche : initiation à l'impro, initiation au graffiti, match de basket dans la rue de la Triperie.
- En partenariat avec l'Espace Écrivains publics binchois: atelier d'écriture.

Entrée gratuite ! Retrouvez toutes les infos sur la page Facebook du Théâtre communal et sur leur site internet.

LE MUSÉE VOUS PROPOSE SES EXPOSITIONS

ENTRELACS. TEXTILES RITUELS
DU 29/04 AU 24/09/23

Conçue pour plaire à un large public, cette nouvelle exposition temporaire comprenant plus de cent pièces venant du monde entier, s'intéresse aux multiples façons dont le textile existe et agit au sein des pratiques rituelles. Chapes, kimonos, tapis, trousseaux de mariage ou encore linceuls, vous attendent jusqu'au 24 septembre.

LES NOCTURNES DU MUSÉE

Découvrez les différents modes d'action du textile dans les rituels à travers le monde grâce à deux visites guidées thématiques. Prolongez ensuite votre visite autour d'un bon verre de vin et d'une planche apéritive.

- Jeudi 15 juin à 18h30 : Du berceau à la tombe
 - Jeudi 14 septembre à 18h30 : Invisible
- Prix : 10€ entrée seule / 15€ entrée et planche apéritive

Infos et réservations : museedumasque.be
064/33 57 41 ou accueil@museedumasque.be



Des rires, du plaisir et beaucoup de partage lors des Carnavals de l'entité. Retour en images sur les Carnavals de Bray, Epinois, Buvrines, Leval, Péronnes, Ressaix et Waudrez !

HOMMAGE À JEAN-LUC POURBAIX

« Trop de Gilles sont passés de l'autre côté de l'arc-en-ciel. Je pars donner un coup de main à Christophe »

C'est par ces mots, ses derniers mots, que Jean-Luc Pourbaix a annoncé son départ vers l'autre monde.

Grand serviteur du folklore binchois, cet artisan hors pair a rejoint son fils Christophe.

A jamais, les statues et les masques qu'ils ont réalisés rappelleront aux Binchois et aux Binchoises le talent immense de ces deux grands artistes trop tôt disparus.

La Ville de Binche les remercie pour tout ce qu'ils ont apporté à notre Carnaval et présente ses condoléances à la famille et aux proches de Jean-Luc.





FÊTE DE LA MUSIQUE

21-25 JUIN 2023 - WALLONIE - BRUXELLES

17H-02H

VENDREDI 23 JUIN

**APÉROS « AFTERWORKS »
AVEC MIGHTYDAN
LES GAUFF'
MISTER COVER**

17H-02H

SAMEDI 24 JUIN

**TOMA LEONE
DJ FLASH
ALEX GERMYS
TODIEFOR**

PARC DERBAIX



La BINCHOISE
BRASSERIE - RESTAURANT

Binche.



Binche.Culture



GRATUIT

WWW.FETEDELAMUSIQUE.BE



UNE PRODUCTION DU CONSEIL DE LA MUSIQUE AVEC LE SOUTIEN DE LA MINISTRE DE LA CULTURE

